M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être présentée.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES HAUSSES DE TARIFS DE BELL CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je soulève une question dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir les hausses de tarifs du téléphone accordées à Bell Canada. Depuis que j'ai soulevé la question hier, le ministre des Communications du Québec a exprimé son opposition à ces hausses et voilà que Bell vient de déposer ses nouveaux tarifs auprès de la Commission afin qu'ils puissent entrer en vigueur dans une semaine à compter d'aujourd'hui. Étant donné que ces deux nouveaux événements d'importance ajoutent un caractère d'urgence à la situation, je compte bien que tous les députés sont convaincus que cette motion recevra l'assentiment de tous sans débat. Appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), je propose donc:

Que la question difficile et complexe des hausses de tarifs téléphoniques soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications et que le comité fasse rapport à la Chambre de sa décision et de ses recommandations avant le 11 avril.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député proposée en vertu de l'article 43 du Règlement qui stipule qu'il doit y avoir consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

L'honorable député de Champlain.

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je voulais précisément présenter la même motion que celle que vient de présenter l'honorable député de Toronto-Lakeshore.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES FRAIS PUBLICITAIRES DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

[*Tradution*]

Question nº 95—**M. Nystrom:**

1. Combien d'argent a dépensé le ministère des Communications pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

Questions au Feuilleton

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications: 1. Argent dépensé pour la publicité et/ou l'information: En 1968-1969: La Loi créant le ministère est entrée en vigueur le 1er avril 1969. Nous ne disposons donc pas de renseignements pour l'année financière 1968-1969. En 1969-1970; Néant. En 1970-1971: Néant. En 1971-1972: Néant.

2. Sans objet.

3. Contracts adjugés durant l'année financière 1972-1973: à John Doherty Co. Ltd., Ottawa, Ont., deux contrats au montant total de $9,800 pour services d'expert-conseil et de rédaction.

LES NOUVEAUX POSTES CRÉÉS: PPJ-PIL-MEER

[*Traduction*]

Question nº 283—**M. Leggatt:**

1. Quel a été le nombre total de nouveaux postes créés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1972 pour chacun des programmes ou ministères suivants *a*) Perspectives-Jeunesse, *b*) Programme des initiatives locales, *c*) ministère de l'Expansion économique régionale?

2. Quel a été le nombre total des personnes qui ont immigré au Canada au cours de l'année financière 1972?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères du secrétaire d'état (programme Perspectives-Jeunesse), de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit: 1. *a*) 27,832 emplois ont été créés au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1972, dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse. *b*) On n'a pas enregistré par années financières le nombre des postes créés. La nature du programme était telle, que sa durée englobait en partie l'année financière 1971-72 et en partie l'année 1972-73. Le total de 92,000 emplois créés s'applique donc à la période allant jusqu'au 31 mai 1972. *c*) *Les projets qui ont effectivement été mis en exploitation commerciale entre le 1er avril 1971 et le 31 mars 1972 et qui, par la suite, ont fait l'objet d'une inspection par un agent du ministère aux fins de paiement ont entraîné la création d'environ 14,300 emplois. *Les détails concernant le nombre total de nouveaux emplois créés dans le cadre de tous les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale ne sont pas disponibles; par contre, les chiffres concernant les projets de développement industriel entrepris aux termes de la loi sur les subventions au développement régional sont donnés ci-dessus.

2. 117,568.

LE SERVICE SEATTLE-WASHINGTON ASSURÉ PAR LA PWA

Question nº 543—**M. Reynolds:**

1. Les *Pacific Western Airlines* ont-elles demandé une liaison sans escale entre Seattle et Vancouver et, dans l'affirmative, quelle décision a été prise?